

**Assemblée Générale
de la Communauté de Communes
du Pays d'Huriel
Mardi 3 mai 2016**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., MARTIN P., DESSALLES N., DUBREUIL A., BRODIN G., AUGIAT J.C., TABUTIN M., JANNOT C., ABRANOWITCH S., PICARELLI V. VENUAT J., CHABROL J.E., LHOPIEAU A., VALLET F., MARTIN J.P., DUMONTET B., MERVAUX M.P., DUBREUIL J.C., PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., JACQUOT C., DUMONTET J.M., VINCENT G.

Délégués excusés : DEVAUX L. (pouvoir à J. COULANJON), LECLERC C. (pouvoir à M. TABUTIN), DAUGERON D. (pouvoir à C. JANNOT), PENAUD J.P (pouvoir à S. ABRANOWITCH), GALLEAZZI J. (pouvoir à R. LAMY), NOWAK P. (pouvoir à MP MERVAUX), PETIT E. (pouvoir à C. JACQUOT),

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Point sur les projets de Maisons de Santé
- ✓ Emprunt pour le tractopelle
- ✓ Dossier Anim'canton
- ✓ Attribution de la DGF 2016
- ✓ Projet de la fermeture de la Perception d'Huriel
- ✓ Point sur le chantier du gîte de Chazemais
- ✓ Taxe de séjour
- ✓ Choix d'un nouveau prestataire pour le coaching des porteurs de projet
- ✓ Inauguration du RAM
- ✓ Personnel : remplacement de Mme RABRET en congé maladie (désignation d'une commission pour problème de maladie professionnelle)
- ✓ Questions diverses

Point sur les projets de Maisons de Santé

- ✓ Labellisation obtenue de l'ARS

Par courrier en date du 6 avril 2016, les services de l'ARS ont confirmé la labellisation des projets de Maisons de Santé d'Huriel et La Chapelaude. Cette labellisation est assortie d'une réserve concernant l'approfondissement du projet de santé par les professionnels et l'élaboration du plan d'actions.

- ✓ Demandes de subvention

- Avis favorable DETR : sous réserve du projet de santé 40 %
- Avis favorable Conseil Départemental
- Dossier déposé pour demandes FNADT
- Conseil Régional : les contrats sont actuellement remis en cause

La commission Santé se réunira le mercredi 18 mai à 18 H 00. Aux membres en place, s'ajoutera Monsieur JACQUOT délégué de Treignat. La commission devra travailler sur le cahier des charges de la mission de maîtrise d'œuvre et le règlement intérieur des établissements. Elle aura également à s'interroger sur le prix au m² des loyers en intégrant les espaces communs.

S'agissant des implantations, la commune d'Huriel a lancé une étude d'implantation des différentes constructions afin d'avoir un fonctionnement évolutif. Sur La Chapelaude, les travaux prévus sur le giratoire ont amené à une nouvelle implantation en face de l'actuelle pharmacie.

Emprunt pour le tractopelle

Les différentes propositions sont les suivantes :

Emprunt tractopelle 75 500 €	Échéance trimest. 6 ans	Taux	Échéance 7 ans	Taux	Échéance 8 ans	Taux
Banque Populaire	3 260,13	1,15	2 810,29	1,15	2 507,17	1,49
Crédit Agricole						
Caisse d'Epargne	3 242,08	0,97	2 792,28	0,97	2 477,97	1,20
Crédit Mutuel	3 227,08	0,82	2 786,29	0,91	2 457,95	1,00
Caisse des dépôts						
Intérêts cumulés						
Banque Populaire	2 743,12		3 188,12		4 729,44	
Crédit Agricole						
Caisse d'Epargne	2 309,84		2 683,70		3 795,08	
Crédit Mutuel	1 949,92		2 516,12		3 154,40	
Caisse des dépôts						

Le Conseil Communautaire décide de retenir l'offre du Crédit Mutuel sur une durée de 6 ans. Il sera par ailleurs demandé à l'établissement bancaire de faire une proposition avec des intérêts dégressifs tout en conservant un taux fixe.

Dossier Anim'canton

- Amicale des Chasseurs de La Vallas : organisation d'une batteuse le 7 août 2016.
Le Conseil Communautaire décide d'attribuer une aide de 300€
- Comité des fêtes de Saint Désiré : demande globale pour les actions du Comité des Fêtes. Cette demande n'étant pas recevable en l'état, le Comité des fêtes devra préciser son projet.

Attribution de la DGF 2016

- DGF 2014 : 180 925 €
- DGF 2015 : 159 885 €
- DGF 2016 : 133 703 € + 53 370 € : 187 073€

Le montant initial de la DGF 2016 s'avérant largement inférieur au montant prévu dans l'étude réalisée par le cabinet Stratorial Finances, une requête a été faite auprès des services de la Préfecture. Il en résulte que le changement de fiscalité (passage en TPU) n'avait pas été pris en compte et la part salaire avait donc été reversée aux communes.

Celles-ci viennent d'être informées de l'erreur et la Communauté de Communes percevra donc 53 370 € supplémentaires.

Projet de la fermeture de la Perception d'Huriel

Les maires du territoire ont été conviés à une réunion avec Monsieur le Sous-Préfet afin d'évoquer le projet de fermeture de la perception et faire valoir leurs arguments en défaveur du projet. Un courrier a ensuite été adressé à Mme la Directrice Départementale des Finances Publiques pour contester cette décision. Celle-ci propose une réunion avec tous les maires le 9 juin 2016 à la mairie d'Huriel.

Gîte de Chazemais

L'entreprise ADAM fait actuellement supporter des retards dans le déroulement du chantier. Le matériel fourni au niveau des portes « coupe feu » n'était pas conforme. La pression a été mise sur l'entreprise car les premiers pensionnaires du gîte arriveront au mois d'août.

Taxe de séjour

Les tarifs suivants ont été adoptés :

Catégorie de l'hébergement	Tarif appliqué actuellement	Fourchette tarifaire réglementaire 2016
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	4 €	Entre 0,65 € et 4 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 4 étoiles et + et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,80 €	Entre 0,65 € et 2,25 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,65 €	Entre 0,50 € et 1,50 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 2 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,57 €	Entre 0,30 € et 0,90 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 1 étoile et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,45 €	Entre 0,20 € et 0,75 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme (et hébergements assimilés), villages de vacances* en attente de classement ou sans classement	0,33 €	Entre 0,20 € et 0,75 €
Chambres d'Hôtes (Pas de classement existant)	0,33 €	Entre 0,20 € et 0,75 €
Villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,80 €	Entre 0,30 € et 0,90 €

Villages de vacances 1 à 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,57 €	Entre 0,20 € et 0,75 €
Terrains de camping et de caravanage 3 à 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,35 €	Entre 0,20 € et 0,55 €
Terrains de camping et de caravanage 2 étoiles ou moins et tout autre terrain d'hébergement de plein air présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,20 €	0,20 €
Emplacement dans les aires de camping-car et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes (Pas de classement existant)	0,20 €	Entre 0,20 € et 0,75 €
Période de perception	Toute l'année par trimestre	
Exonérations	Les obligations de la loi	

Les membres du Conseil Communautaire ont ensuite débattu du problème de la taxation d'office qui est aujourd'hui autorisée par la loi.

Il semble en effet injuste qu'un certain nombre d'hébergeurs du territoire se soumettent à cette obligation alors que d'autres l'ignorent. Néanmoins, la mise en application s'avère difficile car il n'y a pas de moyens légaux pour la faire appliquer et permettant notamment de connaître le nombre de passages dans un hébergement.

En conséquence, le Conseil Communautaire décide d'adresser à tous les hébergeurs « résistants » à ce dispositif un courrier incitatif rappelant l'utilité sur le territoire des fonds collectés.

Coaching : choix d'un nouveau prestataire

La Communauté de Communes du Pays d'Huriel finance chaque année un dispositif de coaching à l'attention des porteurs de projet d'entreprise. Pour l'année 2016, de nouveaux devis ont été sollicités.

- Augmentation des tarifs en 2016 du prestataire actuel « APRES » : 864 € TTC/ jour
- Boutique de gestion : 600 €/jour – 7 000 €/an (année complète)
- Chambre de Commerce : 600 €/jour – 4 200 €/an (mai à décembre)

Le Conseil Communautaire décide de porter son choix sur la Boutique de Gestion.

Inauguration du RAM

Le Président rappelle que les travaux sont terminés et que des animations ont lieu le mardi et le jeudi matin. Il fait part de son souhait qu'il y ait des animations en dehors d'Huriel au moins une fois par mois. Le maire de La Chapelaude propose un temps d'animation dans la MAM de la commune.

Congé maladie de Madame RABRET

Madame RABRET est arrêtée depuis le 7 janvier 2016 avec de gros soucis de santé. Il y a un risque de prolongation dans les mois qui suivent, voire d'une impossibilité de reprise du poste. Un dossier maladie professionnelle est en cours.

Aujourd'hui, il est difficile d'apprécier les conséquences du classement en maladie professionnelle car les réponses des différentes institutions ne correspondent pas.

- Centre de Gestion : 3 mois à plein traitement puis indemnités journalières
- MNT : le maintien de salaire ne peut pas être mise en œuvre en maladie professionnelle car c'est l'assurance statutaire qui intervient
- Groupama : si reconnaissance de la maladie professionnelle avec accord CPAM et de la Commission de réforme, l'assurance remboursera à la Communauté de Communes du Pays d'Huriel 100 % du salaire + 100 % des primes + 25 % des charges patronales pendant toute la durée du congé de maladie professionnelle

Actuellement, Madame Dominique RABRET est remplacée par Madame Sylvie DUCOUTUMANY mais cette situation ne peut pas perdurer car celle-ci doit normalement effectuer 23 h 40 par semaine. On peut augmenter ce volume d'heures par arrêté mais ce sera irréversible alors qu'on ignore si Madame RABRET reprendra son poste.

Une des solutions est de recruter une personne en Contrat Aidé pendant 6 mois, le temps de voir les choses évoluer.

Le Président propose la candidature de Monsieur Xavier GELPI qui était employé à l'IERE et qui encadrait le chantier jardin de Saint Martinien. L'IERE cessant son activité, Monsieur GELPI pourrait sous le statut de Contrat Aidé assurer les 2 missions. La mission liée au jardin est cependant soumise à l'accord du Conseil Départemental qui cofinance l'opération.

Le Conseil Communautaire valide ce recrutement pour 6 mois et décide de présenter un dossier au Conseil Départemental pour le maintien du jardin de Saint Martinien.

Questions diverses

✓ Fonds d'investissement

En 2015, le Conseil Communautaire a mis en place un fonds d'investissement de 10 000 € afin de permettre à des entreprises du territoire de bénéficier de contreparties financières leur permettant d'appeler des fonds LEADER.

Cette opération a donné lieu à un conventionnement avec le Conseil Régional qui a pris fin le 31 décembre 2015. Seul Monsieur S. CHERPRENET, artisan à Huriel, a pu en bénéficier pour l'achat de machines.

La Communauté de Communes a sollicité le Conseil Régional pour la prolongation de la convention jusqu'à fin décembre 2016. Dans l'attente de sa réponse, un nouveau dossier a été déposé à la Communauté de Communes. Il s'agit du dossier de Monsieur DECHAUD qui porte sur l'ouverture d'une armurerie à Huriel. Investissement : 26 000 € de travaux + 40 000 € de stock.

Le Conseil Communautaire se déclare favorable à l'octroi d'une aide de 1 000 € qui permettra à Monsieur DECHAUD de bénéficier d'une aide LEADER de 4 000 €.

✓ Loi NOTRe : Compétence tourisme

Dans le cadre de la loi NOTRe, les compétences « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » sont de fait transférées aux Communautés de Communes. La réflexion est actuellement engagée au niveau du Pays pour une mise en synergie de la communication. Cela se ferait par le biais d'un transfert de compétence donnée au PETR.

Le Président observe que s'il est tout à fait favorable à une communication à l'échelle du pays, il est plus circonspect s'agissant du transfert du personnel. Un nouveau point sur l'avancement de la réflexion sera fait au prochain Conseil Communautaire.

✓ Rencontre des arts

Elle aura lieu le 5 juin 2016 et une cinquantaine d'artisans y participeront. Comme chaque année, le Président sollicite l'aide des employés des communes pour le montage et démontage des barnums le jeudi 2 juin et le lundi 6 juin.

✓ Délibération pour le fonds de concours pour l'équipement numérique des écoles

Dans le contrat Auvergne + signé avec le Conseil Régional, une enveloppe de 120 000 € avait été prévue pour l'équipement numérique des écoles. Selon le règlement du Conseil Régional, les opérations à maîtrise d'ouvrage communale doivent faire l'objet d'un fonds de concours intercommunal de 10 %.

Plusieurs communes ayant déposé un dossier (Huriel, Saint-Martinien, Saint-Désiré), il convient que la Communauté de Communes délibère sur la mise en place du fonds de concours de 12 000 €, soit 10 % du montant total de l'enveloppe.

Le Conseil Communautaire accepte de délibérer en ce sens.

✓ Installation d'une alarme à l'écogîte

Pour faire suite à l'intrusion commise dans l'écogîte cet hiver, des devis d'alarme ont été sollicités :

- AMSI Le Brethon : 1 590 € TTC
- Alain Thierry Saint-Martinien : 2 061,60 € TTC
- Activeille Moulins : télésurveillance
 - 55,26 €/mois pour l'installation du matériel
 - 17,88 € pour l'abonnement
 - 77,59 € abonnement annuel de maintenance

Le Conseil Communautaire décide de retenir l'offre la moins onéreuse, soit celle de l'entreprise AMSI.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le mardi 14 juin 2016 à 18 H 00 à Saint-Désiré.